



Réunion extraordinaire du Conseil national du SSG
Réunion par Zoom – Procès-verbal de la réunion
Date : Le lundi 15 novembre 2021

Appel nominal

La réunion extraordinaire (par Zoom) du Conseil national est déclarée ouverte à 12 h 03 (heure de l'Est), le lundi 15 novembre 2021. Le confrère Bruce Roy occupe le fauteuil présidentiel et les participantes et les participants suivants sont présents :

Participantes et Participants :

Bruce Roy	Président national
Martine Babcook	Vice-présidente nationale
Kevin Hanson	Vice-président national
Kelly Bush	Vice-présidente nationale, Équité
Sue Boone	Vice-présidente régionale, région de l'Ontario, y exclus la région de la Capitale nationale
Steve Colterman	Vice-président régional, région de la Capitale nationale
Shanny Doucet	Vice-présidente régionale, Nouveau-Brunswick, et l'île-du-Prince-Édouard
Anthony Drozdowski	Vice-président régional, Nouvelle-Écosse
Jeanette Fillion	Vice-présidente régionale, Monnaie royale canadienne
Mélanie Hamel	Vice-présidente régionale, l'est du Québec, y compris la ville de Québec
Linda Harding	Vice-présidente régionale, Vancouver, et les basses-terres
Sheldon Jacobs	Vice-président régional, Saskatchewan, et le Manitoba
Michèle Parent	Vice-présidente régionale, l'ouest du Québec, y compris Montréal
Paul Paquette	Vice-président régional, région de la Capitale nationale
Nicole Rousseau	Vice-présidente régionale, région de la Capitale nationale
Reni Stein	Vice-présidente régionale, l'île de Vancouver, le reste de la Colombie-Britannique et les Territoires du Yukon
William Tait	Vice-président régional, région de la Capitale nationale
Absentes :	
Azra Jusuf	Vice-présidente régionale, région de l'Ontario, y exclus la région de la Capitale nationale
Leanne Moss	Vice-présidente régionale, Terre-Neuve et le Labrador
Heather Rawlins	Vice-présidente régionale, Alberta, Nunavut, et les Territoires du nord-ouest

Personnel :

Dominique Barrette	Coordonnatrice exécutive au Président national
David Girard	Représentant syndical principal
Diane Rancourt	Adjointe administrative et communication
Maria Thomas	Adjointe exécutive au Président national

Communiqués

- Le confrère Roy souhaite la bienvenue et remercie les membres du Conseil national pour leur présence dans un délai si court.
- Le confrère Roy informe les membres du Conseil national que le service de traduction simultanée n'est pas fourni dans le cadre de cette réunion. Toutefois, le confrère Roy dirigera la séance dans les deux langues officielles.

But de la réunion – Mandat ayant trait à la vaccination

- Le but de cette réunion vise à discuter la position du SSG ayant trait aux recommandations de l'AFPC sur la vaccination. Le confrère Roy indique que l'AFPC appuie entièrement la politique du gouvernement fédéral visant à protéger la santé et la sécurité des membres et sollicite les commentaires des membres du Conseil national.

Le confrère Roy fait le point sur les questions suivantes au Conseil national :

- L'AFPC recommande fortement qu'aucun grief ne soit déposé pour les membres refusant d'obtenir le vaccin à moins qu'ils aient des raisons médicales valables ou des raisons en vertu des droits de la personne. Le confrère Roy consultera l'AFPC pour avoir plus de précisions sur cette question.
- Les membres refusant la vaccination ont reçu une lettre officielle les 9 ou 10 novembre 2021. Selon la date que les membres ont reçu la lettre, ils ont ensuite vingt-cinq (25) jours pour déposer un grief.

Q&R

Q. Consoeur Fillion : Elle souhaite savoir s'il existe une liste qui stipule clairement ce qui ne constitue PAS une raison légitime/exemption et que ces membres ne seront pas représentés.

R. Le confrère Roy déclare qu'il s'agit seulement des membres nécessitant une obligation de prendre des mesures d'adaptation. Les membres ayant des exemptions religieuses seraient représentés. Le confrère Girard partage les commentaires du confrère Roy et informe les membres du Conseil national de consulter la présentation affichée sur le site web du SSG à <https://gsu-ssg.com/fr/ressources-sections-locales/ressources/education>.

Q. Consoeur Harding : Elle demande à savoir si le délai de quinze (15) jours commence lorsque les membres reçoivent la lettre ou au moment de l'envoi de la lettre ?

R. Le confrère Girard stipule que c'est toujours mieux d'utiliser la première date.

Q. Consoeur Babcook : Elle souhaite connaître le nombre de membres étant en congé non payé (CNP).

R. Le confrère Roy informe les membres du Conseil national que la semaine dernière, SPAC a déclaré qu'environ 200 membres étaient en congé non payé. Malheureusement, cette information n'est pas détaillée selon les agents négociateurs.

Consoeur Doucet : On l'a avisée que si un membre est en situation d'obligation d'adaptation ou à moins qu'un membre ait eu des réactions à la première dose de vaccination, qu'aucune lettre d'exemption ne serait donnée. Elle indique qu'il y a une certaine controverse à savoir ce que les médecins font.

Le confrère Roy rappelle aux membres du Conseil national de prendre connaissance de la présentation sur le site web du SSG et YouTube.

Confrère Colterman : Il indique que les entrepreneurs ne sont pas tenus d'être vaccinés.

Consoeur Rousseau : Elle déclare comment le gouvernement peut discipliner des membres n'ayant pas été vaccinés et en même temps permettre aux entrepreneurs d'accéder aux immeubles.

Confrère Drozdowski: Il déclare avoir vu le vidéo et a trouvé l'information utile; toutefois, il a quelques questions :

Q.1 Existe-t-il une option pour les membres de déposer leur propre grief sans représentation ?

Q.2 En matière de discipline, est-ce que les membres étant en congé non payé reçoivent un Relevé d'emploi (RE) ?

R. Le confrère Girard indique que les membres peuvent déposer un grief de leur propre chef sans représentation syndicale. En ce qui concerne l'AE, le confrère Girard fera un suivi et en informera le Conseil national en conséquence.

Consoeur Harding : Elle informe les membres du Conseil national que SPAC leur avait dit qu'ils travaillent actuellement pour s'assurer que tous les contrats des entrepreneurs soient les mêmes pour tout le monde.

Confrère Jacobs : Il indique que les entrepreneurs doivent remplir un formulaire et s'ils n'ont pas besoin d'entrer dans un immeuble, ils ne sont pas tenus d'être vaccinés.

Confrère Drozdowski : Il indique qu'ils ne permettent pas aux entrepreneurs d'entrer dans un immeuble s'ils ne sont pas vaccinés.

Consoeur Boone : Elle indique que l'employeur souhaite que tout le monde soit vacciné pour entrer dans un immeuble.

Confrère Roy : Il indique qu'il est très important d'appuyer et aider les sections locales en cette période difficile. Il réitère qu'ils vont appuyer l'AFPC en ce qui a trait à la question de la vaccination et si des changements se produisent, il consultera les membres du Conseil national.

Le confrère Roy met fin à la réunion et informe les membres du Conseil national qu'une retraite du Conseil national et une réunion du Conseil national auront lieu le 24 janvier 2022. D'autres détails à ce sujet suivront. La consoeur Barrette indique que la retraite du Conseil national consistera en une rencontre en personne.

La levée de la séance a lieu at 12 h 33.